



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 – Objet du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur a pour objectif de définir les règles de fonctionnement, de comportement et d'organisation applicables lors des activités de l'association.

L'association a pour but de promouvoir la pratique des jeux vidéo de combat dans un cadre convivial, compétitif et respectueux.

Article 2 – Participation aux activités

Les activités de l'association sont ouvertes à toute personne souhaitant participer.

Chaque participant s'engage à :

- Respecter le présent règlement intérieur
- Respecter les autres joueurs, organisateurs et visiteurs
- Suivre les consignes données par les responsables
- Participer dans un esprit de respect, de fair-play et de convivialité.

Les joueurs débutants comme expérimentés sont les bienvenus et doivent pouvoir participer dans de bonnes conditions.

Les mineurs doivent respecter les conditions fixées par l'association et peuvent être soumis à une autorisation parentale.

Article 3 – Esprit de jeu et fair-play

L'association vise à créer un environnement agréable permettant à chacun de progresser et de partager sa passion des jeux de combat.

Chaque joueur doit :

- Respecter son adversaire avant, pendant et après une partie
- Accepter la victoire comme la défaite
- Éviter tout comportement provocateur ou irrespectueux

Les comportements visant à décourager, humilier ou exclure un joueur ne sont pas acceptés.



Article 4 – Respect des participants

Tous les participants doivent adopter un comportement respectueux.

Sont interdits :

- Les insultes, menaces ou propos discriminatoires
- Le harcèlement ou les comportements déplacés
- Les provocations excessives ou répétées

Les comportements agressifs envers les joueurs ou les organisateurs.

L'association doit rester un lieu accueillant pour tous.

Article 5 – Organisation des sessions de jeu

Lors des sessions libres, tournois ou événements :

- Les joueurs doivent respecter l'ordre de passage établi
- Les "temps de jeu" freeplay doit être partagés équitablement
- Les règles annoncées pour chaque événement doivent être respectées.

Lors des tournois, les décisions des organisateurs et arbitres doivent être respectées.

Article 6 – Règles des compétitions

Lors des tournois les participants doivent respecter :

- Les règles du jeu choisi
- Le format du tournoi annoncé
- Les choix d'organisation des responsables

Toute tentative de triche, de modification non autorisée du matériel ou de comportement antisportif pourra entraîner une sanction.

Article 7 – Utilisation du matériel

Le matériel utilisé lors des activités peut appartenir à l'association ou être prêté par les participants (consoles, écrans, manettes, câbles, accessoires et autres équipements).

Chaque utilisateur s'engage à :



- Manipuler le matériel avec soin et respect
- Utiliser les équipements uniquement dans le cadre prévu
- Ne pas détériorer volontairement le matériel
- Ranger le matériel après utilisation lorsque cela est demandé
- Signaler tout problème ou dommage constaté.

Chaque participant reste responsable du matériel personnel qu'il apporte et prête aux autres joueurs.

Toute dégradation volontaire d'un matériel appartenant à l'association ou à un participant pourra entraîner une demande de réparation ou de remboursement.

Article 8 – Hygiène et conditions de jeu

Afin de garantir de bonnes conditions pour tous :

- Les participants doivent respecter les espaces de jeu
- Les boissons et aliments doivent être consommés dans les zones prévues
- Les équipements prêtés doivent rester propres
- Chacun doit contribuer au maintien d'un espace agréable.

Article 9 – Vol, perte et responsabilité du matériel

Chaque participant est responsable de ses effets personnels et du matériel qu'il apporte lors des activités.

Il est interdit :

- De prendre, déplacer ou utiliser le matériel d'une autre personne sans son accord
- D'emporter un matériel appartenant à l'association ou à un autre participant sans autorisation
- De dissimuler, détériorer ou abandonner volontairement du matériel.

Les participants doivent rester vigilants concernant leurs affaires personnelles. L'association ne pourra pas être tenue responsable en cas de perte, d'oubli ou de vol d'un objet personnel, sauf faute avérée de son organisation.

Tout vol ou tentative de vol constaté pourra entraîner l'exclusion immédiate et pourra faire l'objet d'un signalement aux autorités compétentes.



Article 10 – Comportements interdits

Il est interdit pendant les activités de l'association :

- D'utiliser des logiciels, accessoires ou modifications permettant de tricher ;
- De perturber volontairement une partie ou un tournoi ;
- D'endommager le matériel informatique ou électronique ;
- D'adopter un comportement dangereux ou agressif.

Article 11 – Sanctions

En cas de non-respect du règlement intérieur, les responsables peuvent appliquer les mesures suivantes :

- Rappel des règles ;
- Avertissement ;
- Exclusion temporaire d'une session ;
- Interdiction de participer aux événements de l'association en cas de comportement grave ou répété.

Les décisions sont prises afin de préserver une ambiance saine et respectueuse.

Article 12 – Droit à l'image et communication

Des photos, vidéos ou contenus liés aux activités de l'association peuvent être réalisés afin de promouvoir les événements.

Toute personne ne souhaitant pas apparaître sur ces supports peut en informer les responsables.

Article 13 – Acceptation du règlement intérieur

Toute participation aux activités de l'association implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

Chaque participant s'engage à respecter les règles afin de garantir un environnement convivial, compétitif et agréable pour tous.